Image not found or type unknown

affichage sur tous les murs des couloirs de la copropriété

Par **Godjl**, le **28/11/2021** à **06:47**

Bonjour,

Il y a un affichage constant sur tous les murs des couloirs de notre copropriété. Est-ce que cela est autorisé ou pas, dans se cas que faut il faire ? sinon tous les deux ans, nous pouvons refaire les peintures des couloirs.

Merci.

Par **Tisuisse**, le **28/11/2021** à **07:55**

Bonjour,

Quelles ont été, lors des récentes Assemblées Gérnérales; les décisions prises par les copropriétaires sur ce sujet ? Cet affichage concerne, ou non, la vie de la copropriété ?

Par **Godjl**, le **28/11/2021** à **08:23**

Les affichages sont décoratif et varie en fonction de l' humeur des gens.

Dans notre réglement de copropriété il est mentionné encombrement des parties communes sans plus de précision .

Se sujet n' a jamais été abordé en AG car aucune demande n'à été faite à ce sujet pour l' instant .

Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés